

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

CP 30 mars 2012

CET : LE GONG SONNE ... DANS LE VIDE. Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ?

A grand renforts médiatiques, notre Ministre de la santé avait annoncé en janvier la fin du difficile problème des CET des médecins hospitaliers. Enfin, grâce à son énergie, tout était résolu, les textes sortaient de manière imminente.

Un protocole d'accord a même été signé le 23 janvier 2012 par les 4 Intersyndicales « historiques », qui fixait un échéancier strict : « *Ce nouveau dispositif apportera des réponses adéquates au traitement du « stock » et du « flux » de jours CET. L'objectif est bien une maîtrise du volume des jours capitalisés sur un CET et très rapidement leur décroissance.*

♦ *Action : Publication du nouveau dispositif réglementaire apportant les modifications nécessaires au code de la santé publique et organisation de son dispositif d'évaluation.*

♦ *Echéance : **Au plus tard fin du premier trimestre 2012.** »*

Nous sommes le 30 mars, rien ne bouge : première rupture du protocole d'accord, sur la première échéance !

Pour la forme, alors que la période électorale devrait être à envoyer des signes, on peut noter que **l'hôpital et ses acteurs ne sont pas au centre des préoccupations du Ministère de la santé !** Et que les engagements soi disant forts ne sont que de la poudre aux yeux de ceux qui veulent bien y croire.

Sur le fond : **les avants projets de texte dont nous avons eu connaissance ne sont pas satisfaisants**, en dehors de la suppression de la date butoir de 10 ans, et de l'obligation pour les hôpitaux de provisionner les sommes dues. La monétisation proposée se situe à un niveau ridicule pour des heures de travail supplémentaires, deux fois moins que ce que les hôpitaux sont prêts à payer aux médecins mercenaires recrutés souvent sans beaucoup d'exigences de qualité. Les propositions d'abondement à la retraite sont pour l'instant ridicules et méprisantes.

Décidément, rien ne change côté dialogue social ou respect des engagements. Et pendant ce temps, les CET continuent à gonfler. Mais ils nous serviront à une retraite anticipée, compensant la pénibilité de notre travail : c'est la seule chose fiable dans ces propositions non validées !